

Réforme de la filière de Commandement :

Petits arrangements entre amis ???

Depuis plus de deux ans, des discussions étaient entamées entre l'Administration Pénitentiaire et les organisations syndicales représentatives CGT, UFAP et FO concernant un projet de réforme statutaire et indemnitaire du corps de commandement.

Au fil des discussions, la CGT Pénitentiaire avait dénoncé les orientations de l'Administration Pénitentiaire passant, lors de nos premiers échanges, d'une réforme ambitieuse à un simple plan de requalifications. L'Administration avait donc décidé de mettre en stand-by cette réforme.

C'est donc, après cette longue période d'errements, que les négociations ont repris, en catimini, entre l'Administration Pénitentiaire et l'UFAP dans le cadre du comité de suivi du protocole du 14 Mai 2013.

Lundi dernier, la CGT Pénitentiaire prenait connaissance de la signature d'un relevé de conclusion pour la filière de commandement entre le Garde des Sceaux et l'UFAP, seule organisation invitée à échanger sur la reprise des négociations impactant, bien plus dans sa finalité, que le simple corps de commandement.

Ce relevé de conclusion n'a donc fait l'objet d'aucun échange, ni même de communication envers les deux autres organisations syndicales représentatives (CGT – FO).

Cela montre, une fois de plus, tout l'intérêt que peut porter l'Administration Pénitentiaire à ses personnels, à travers le respect du dialogue social.

Lors du Comité Technique de l'Administration Pénitentiaire (CTAP) de ce jour, la CGT Pénitentiaire a dénoncé, en propos liminaires, l'absence de dialogue social sur des questions ô combien importantes pour le devenir des collègues et a demandé des explications sur les raisons d'un tel procédé.

Devant les réponses approximatives du Directeur Adjoint de l'Administration Pénitentiaire, la CGT Pénitentiaire a décidé de claquer la porte de ce CTAP.

Concernant le relevé de conclusion en lui même, la CGT Pénitentiaire s'interroge :

Comment se fait-il que l'UFAP, qui s'est toujours opposée à la catégorie B pour les personnels du Corps d'Encadrement et d'Application (CEA), signe un relevé de conclusion dans lequel 1 400 Premiers Surveillants et Majors passeront en catégorie B ?

Comment expliquer également la ratification par l'UFAP d'un relevé de conclusion mentionnant la fusion des grades de Lieutenant et Capitaine alors que cette même organisation s'était farouchement positionnée contre la fusion des grades de Surveillants / Brigadiers et de Premiers Surveillants / Majors, comme revendiquée par la CGT lors des négociations de 2013 ?

Sans cette volte-face du Syndicat Majoritaire, nous aurions pu obtenir dès 2013, une réelle revalorisation statutaire et indemnitaire pour l'ensemble des personnels de surveillance.

Mais bon ! Certaines organisations professionnelles ne sont pas à une contradiction près !

Longtemps isolée sur un sujet qu'elle porte depuis plus de quinze ans maintenant, la CGT Pénitentiaire n'a pas changé ses positions. Elle revendique la revalorisation statutaire en catégorie B pour **l'ensemble** des personnels du Corps d'Encadrement et d' Application, **et non pas à une infime minorité.**

Cette signature est la meilleure des manières de diviser davantage les personnels !

En conclusion, le constat est sans appel : Une fois de plus, les Surveillants et Brigadiers sont les laisser pour compte de cette nouvelle réforme, qui n'a de réforme que le nom !

Montreuil, le 15 Mars 2017.